

République française
Département de
l'Essonne

SYNDICAT MIXTE FERMÉ EAU DU SUD FRANCILIEN

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

Séance en date du mardi 19 mai 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, Le mardi 19 mai, à 12h30, le comité syndical du syndicat mixte fermé Eau du Sud francilien, dûment et régulièrement convoqué le jour de la convocation, s'est assemblé en son siège sis à l'hôtel d'agglomération de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, situé à Évry-Courcouronnes, dans la salle des assemblées, sous la présidence de Jacky BORTOLI, Doyen d'âge.

Étaient présents

Nombre de membres
composant le comité
syndical :
8

Représentant la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart

MM. Michel BISSON, Jacky BORTOLI, titulaires ;

Nombre de délégués
présents ou
représentés lors de la
séance :

Représentant la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val-de-Seine

MM. François DUROVRAY, Romain COLAS, titulaires ;

Début de séance : 8

Représentant l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Mme Stéphanie DAUMIN, titulaire,
Mme VERMILLET suppléante,

Fin de séance : 8

Représentant la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération

M. Frédéric PETITTA, M. Sylvain TANGUY, titulaires

Absent représenté

Représentant l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Alexis TEILLET, titulaire

Étaient présents pour cette séance les membres suppléants, lesquels ne prennent pas part au vote

Représentant la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart

M. Philippe RIO,

Représentant l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Mme Nathalie LALLIER

Délibération n°DEL_2026_06

Objet : Installation du comité syndical du Syndicat Mixte Fermé Eau du Sud Francilien

Séance du comité syndical en date du 19 mai 2026

Délibération n°DEL-2026_06

Objet : Installation du comité syndical du Syndicat Mixte Fermé Eau du Sud Francilien

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-5, L.5211-45 et L.5711-1 et suivants,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2022-PREF.DRCL 503 en date du 15 décembre 2022 des Préfets des départements de l'Essonne, de Seine-et-Marne et du Val-de-Marne, portant création du Syndicat Mixte Fermé Eau du Sud Francilien, au 1er janvier 2023,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Fermé Eau du Sud Francilien,

Vu la délibération n°DEL-2026/113 du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud en date du 8 avril 2026 relative à la désignation de représentants de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,

Vu la délibération n°DEL-26-076-DE du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération en date du 7 mai 2026 relative à la désignation de représentants de la Communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,

Vu la délibération n°DCC-2026-045 du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val-de-Seine en date du 16 avril 2026 relative à la désignation de représentants de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val-de-Seine,

Vu la délibération n°2026-05-12_4315 du conseil territorial de l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre en date du 12 mai 2026 relative à la désignation de représentants de l'Etablissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre,

Considérant que les membres fondateurs sont représentés au comité syndical par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants,

Vu l'exposé du Doyen d'âge,

Après appel nominal des délégués,

DECLARE installés dans leurs fonctions de délégués du Syndicat Mixte Fermé Eau du Sud Francilien :

- **Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart : 2 sièges**
 - Monsieur Michel BISSON, titulaire
 - Monsieur Jacky BORTOLI, titulaire
 - Monsieur Pierre PROT, suppléant
 - Monsieur Phillipe RIO, suppléant
- **Communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération : 2 sièges**
 - Monsieur Frédéric PETITTA, titulaire
 - Monsieur Sylvain TANGUY, titulaire
 - Monsieur Eric BRAIVE, suppléant
 - Madame Charlène BADINA, suppléante
- **Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val-de-Seine : 2 sièges**
 - Monsieur François DUROVRAY, titulaire
 - Monsieur Romain COLAS, titulaire
 - Madame Sylvie CARILLON, suppléante
 - Monsieur Christine COTTE, suppléante
- **Etablissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre : 2 sièges**
 - Madame Stéphanie DAUMIN, titulaire
 - Monsieur Alexis TEILLET, titulaire
 - Madame Brigitte VERMILLET, suppléante
 - Madame Nathalie LALLIER, suppléante

PRECISE que le comité du Syndicat Mixte Fermé Eau du Sud Francilien est réputé complet.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du département de l'Essonne et publiée en ligne sur le site Internet du syndicat mixte fermé (SMF) Eau du Sud francilien (ESF), à l'adresse www.eaudusudfrancilien.fr.

Le Président,


François DUROVRAY

Acte transmis à la préfecture de l'Essonne le29.....MAI.....2026
Publié le27.....MAI.....2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles, sis 56, avenue de Saint-Cloud (78011), ou d'un recours gracieux auprès du syndicat mixte fermé (SMF) Eau du Sud francilien, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite d'acceptation, sauf exceptions prévues à l'article 21 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et par les décrets d'application de ce texte. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Séance du comité syndical en date du 19 mai 2026

Note de synthèse n°1

Objet : Installation du comité syndical du Syndicat Mixte fermé Eau du Sud Francilien

Par arrêté inter-préfectoral N° 2022-PREF-DRCL-503 en date du 15 décembre 2022, les Préfets de l'Essonne, de Seine-et-Marne et du Val-de-Marne ont créé, à compter du 1er janvier 2023, le Syndicat Mixte Fermé Eau du Sud Francilien (SMFESF), issu du regroupement des Communautés d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart, Cœur d'Essonne Agglomération, Val d'Yerres Val-de-Seine et l'Etablissement public territorial de Grand Orly Seine Bièvre,

Conformément aux statuts du Syndicat Mixte Fermé Eau du Sud Francilien, le nombre de sièges au sein du conseil syndical a été fixé à 8 et réparti comme suit parmi les 4 membres fondateurs :

Etablissements publics membres	Nombre de sièges de délégués titulaires	Nombre de suppléants
CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart	2 sièges	2 sièges
CA Cœur d'Essonne Agglomération	2 sièges	2 sièges
CA Val d'Yerres Val-de-Seine	2 sièges	2 sièges
EPT Grand Orly Seine Bièvre	2 sièges	2 sièges

Suite aux élections des représentants de chaque établissement public membre, l'assemblée délibérante du Syndicat Mixte Fermé Eau du Sud Francilien est ainsi constituée :

Etablissements publics membres	Nombre de sièges de délégués titulaires	Nombre de suppléants
CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart	- Michel BISSON - Jacky BORTOLI	- Pierre PROT - Philippe RIO
CA Cœur d'Essonne Agglomération	- Frédéric PETITTA - Sylvain TANGUY	- Charlène BADINA - Eric BRAIVE
CA Val d'Yerres Val-de-Seine	- François DUROVRAY - Romain COLAS	- Sylvie CARILLON - Christine COTTE
EPT Grand Orly Seine Bièvre	- Stéphanie DAUMIN - Alexis TEILLET	- Brigitte VERMILLET - Nathalie LALLIER

Il appartient au Doyen d'âge, qui préside la séance jusqu'à l'élection du Président, de procéder à l'appel nominal des délégués syndicaux et de les déclarer installés dans leurs fonctions.

Il en sera dressé procès-verbal.